

REPUBLIQUE FRANCAISE-DEPARTEMENT DE LA MOSELLE-ARRONDISSEMENT DE
FORBACH-CANTON DE SARRALBE
COMMUNE DE RACRANGE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
En date du 24 avril 2026

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14

L'an deux mil vingt six le vingt quatre avril à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Racrange s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Laurent MENIERE, maire

Convocation : 10/04/2026

Présents : Laurent MENIERE, Eric CUNY, Michèle POTIER, Cyrille PERNET, Marilyne JACQUEMARD, Pascal DREYER, Jean-Marie GUERBER, Chantal VEBER, Jürgen CLEMENS, Nadia AKATAY, Anna CARUSO, Nicolas KARST, Valérie GOTTÉ, Gwenaëlle VICIC

Absents excusés : Mathieu DREYER
Qui avaient donné pouvoir à : //

2026-12 Affectation du résultat 2025

Après avoir approuvé le CFU 2025 en date du 06/03/2026

Constatant que celui-ci laisse apparaître :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	433 699,99	397 805,00	831 505,00
	Recettes réalisées (1)	B	159 717,05	402 680,72	562 397,77
	Restes à réaliser	C	22 971,01	0,00	22 971,01
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	425 185,93	555 378,73	980 564,66
	Dépenses réalisées (1)	E	191 649,22	299 641,99	491 291,21
	Restes à réaliser	F	50 829,00	0,00	50 829,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-31 931,17	103 039,13	71 107,96
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-8 423,06	157 673,73	149 250,67
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-40 354,23	280 612,86	220 258,63
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-27 857,99	0,00	-27 857,99
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-68 212,22	280 612,86	192 400,64

Le conseil, après avoir délibéré, décide d'affecter au budget primitif 2026 :

En dépenses d'investissement (001) : - 40 354.23€

En recettes de fonctionnement (002) : + 192 600.64€

En recettes d'investissement (1068) : + 68 012.22€

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Maire, Laurent MENIERE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215705609-20260424-DCM202612-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2026

**Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
En date du 24 avril 2026**

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14

L'an deux mil vingt six le vingt quatre avril à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Racrange s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Laurent MENIERE, maire

Convocation : 10/04/2026

Présents : Laurent MENIERE, Eric CUNY, Michèle POTIER, Cyrille PERNET, Marilyne JACQUEMARD, Pascal DREYER, Jean-Marie GUERBER, Chantal VEBER, Jürgen CLEMENS, Nadia AKATAY, Anna CARUSO, Nicolas KARST, Valérie GOTTE, Gwenaëlle VICIC

Absents excusés : Mathieu DREYER

Qui avaient donné pouvoir à : //

2026-13 ; APPROBATION DES TAXES

En prévision de l'élaboration du budget 2026, Monsieur le maire propose de voter le taux des taxes communales.

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Après l'avis de la commission des finances réunie le 1^{er} avril 2026,

Et après avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taxes et d'appliquer les taux suivants pour 2026 :

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES : 19,52% Taux communal 2025
14.26% Taux départemental 2025
33.78%

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES : **40,01%**

TAXE D'HABITATION : **16.33%**

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Le Maire, Laurent MENIERE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215705609-20260424-DCM202613-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2026

**Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
En date du 24 avril 2026**

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14

L'an deux mil vingt six le vingt quatre avril à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Racrange s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Laurent MENIERE, maire

Convocation : 10/04/2026

Présents : Laurent MENIERE, Eric CUNY, Michèle POTIER, Cyrille PERNET, Marilyne JACQUEMARD, Pascal DREYER, Jean-Marie GUERBER, Chantal VEBER, Jürgen CLEMENS, Nadia AKATAY, Anna CARUSO, Nicolas KARST, Valérie GOTTÉ, Gwenaëlle VICIC

Absents excusés : Mathieu DREYER

Qui avaient donné pouvoir à : //

2026-14 BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2026

M. le Maire propose au conseil le budget primitif 2025 qui s'équilibre ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 576 708.63 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 560 941.07 €

Le budget est voté au chapitre et les numéros d'opérations sont indiqués pour information.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve le budget primitif 2026 comme ci-dessus mentionné.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Maire, Laurent MENIERE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215705609-20260424-DCM202614-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE-DEPARTEMENT DE LA MOSELLE-ARRONDISSEMENT DE
FORBACH-CANTON DE SARRALBE
COMMUNE DE RACRANGE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
En date du 24 avril 2026

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14

L'an deux mil vingt six le vingt quatre avril à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Racrange s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Laurent MENIERE, maire

Convocation : 10/04/2026

Présents : Laurent MENIERE, Eric CUNY, Michèle POTIER, Cyrille PERNET, Marilynne JACQUEMARD, Pascal DREYER, Jean-Marie GUERBER, Chantal VEBER, Jürgen CLEMENS, Nadia AKATAY, Anna CARUSO, Nicolas KARST, Valérie GOTTÉ, Gwenaëlle VICIC

Absents excusés : Mathieu DREYER

Qui avaient donné pouvoir à : //

2026-15 FONGIBILITE DES CREDITS DU BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2026 :

La nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si le Conseil Municipal l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Le Maire, Laurent MENIERE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215705609-20260424-DCM202615-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE-DEPARTEMENT DE LA MOSELLE-ARRONDISSEMENT DE
FORBACH-CANTON DE SARRALBE
COMMUNE DE RACRANGE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
En date du 24 avril 2026

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14

L'an deux mil vingt six le vingt quatre avril à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Racrange s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Laurent MENIERE, maire

Convocation : 10/04/2026

Présents : Laurent MENIERE, Eric CUNY, Michèle POTIER, Cyrille PERNET, Marilyne JACQUEMARD, Pascal DREYER, Jean-Marie GUERBER, Chantal VEBER, Jürgen CLEMENS, Nadia AKATAY, Anna CARUSO, Nicolas KARST, Valérie GOTTÉ, Gwenaëlle VICIC

Absents excusés : Mathieu DREYER
Qui avaient donné pouvoir à : //

2026-16 PARTICIPATIONS DIVERSES

M. le Maire propose au Conseil Municipal de participer financièrement à l'utilisation par les administrés des structures suivantes :

CENTRES DE LOISIRS AVEC OU SANS HEBERGEMENT : 70.00 € par an et par enfant âgé de 3 à 15 ans.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE MORHANGE : 50.00 € par an et par enfant âgé de 3 à 15 ans.

ECOLES PRIMAIRE, COLLEGES ET LYCEES : 70.00 € par an et par enfant domicilié à Racrange, dans le cadre des activités classes transplantées, sorties pédagogiques ou culturelles.

Après avoir délibéré, le conseil adopte cette délibération à l'unanimité des membres présents.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Le Maire, Laurent MENIERE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215705609-20260424-DCM202616-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2026

**Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
En date du 24 avril 2026**

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14

L'an deux mil vingt six le vingt quatre avril à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Racrange s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Laurent MENIERE, maire

Convocation : 10/04/2026

Présents : Laurent MENIERE, Eric CUNY, Michèle POTIER, Cyrille PERNET, Marilyne JACQUEMARD, Pascal DREYER, Jean-Marie GUERBER, Chantal VEBER, Jürgen CLEMENS, Nadia AKATAY, Anna CARUSO, Nicolas KARST, Valérie GOTTÉ, Gwenaëlle VICIC

Absents excusés : Mathieu DREYER

Qui avaient donné pouvoir à : //

2026-17 VOTE DE SUBVENTIONS

M. le Maire propose de verser les subventions suivantes :

-INTER-ASSOCIATION DU FOYER SOCIO-EDUCATIF DE RACRANGE : 300.00€

-AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE MORHANGE : 100.00€

-SOUVENIRS FRANÇAIS DE MORHANGE : 100.00€

Après avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 300.00€ à l'Inter association du foyer socio-éducatif de Racrange, 100.00€ à l'amicale des sapeurs-pompiers de Morhange et aux souvenirs Français de Morhange 100.00€

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Le Maire, Laurent MENIERE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215705609-20260424-DCM202617-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2026

**Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
En date du 24 avril 2026**

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14

L'an deux mil vingt six le vingt quatre avril à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Racrange s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Laurent MENIERE, maire

Convocation : 10/04/2026

Présents : Laurent MENIERE, Eric CUNY, Michèle POTIER, Cyrille PERNET, Marilyne JACQUEMARD, Pascal DREYER, Jean-Marie GUERBER, Chantal VEBER, Jürgen CLEMENS, Nadia AKATAY, Anna CARUSO, Nicolas KARST, Valérie GOTTÉ, Gwenaëlle VICIC

Absents excusés : Mathieu DREYER

Qui avaient donné pouvoir à : //

**2026-18 DETERMINATION DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE LIE A L'ENGAGEMENT
PROFESSIONNEL ET LA MANIERE DE SERVIR**

I. Le principe :

Le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

II. Les bénéficiaires :

Le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) est attribué, selon les modalités ci-après et dans la limite des plafonds applicables à la Fonction Publique d'Etat aux :

- agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,
- agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.

III. La détermination des montants maxima de C.I.A. :

Le CIA pourra être versé en fonction de la valeur professionnelle et de l'investissement personnel de l'agent appréciés lors de l'entretien professionnel et pourra tenir compte de :

- La valeur professionnelle,
- L'investissement personnel dans l'exercice des fonctions,
- Le sens du service public
- La capacité à travailler en équipe et la contribution apportée au collectif de travail).

La part du CIA correspond à un montant maximum, fixé par l'organe délibérant, déterminé par groupe de fonctions et par référence au montant de l'IFSE dans la collectivité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215705609-20260424-DCM202618-DE

Accusé certifié exécutoire

Les montants plafonds annuels du CIA sont fixés comme suit :

Réception par le préfet : 27/04/2026

REPARTITION DES GROUPES PAR	Montant maximum annuel du CIA (en €)	
	CADRES D'EMPLOI - Catégorie C	Montant annuel max. du CIA retenu par l'organe délibérant

REPUBLIQUE FRANCAISE-DEPARTEMENT DE LA MOSELLE-ARRONDISSEMENT DE
FORBACH-CANTON DE SARRALBE
COMMUNE DE RACRANGE

**Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
En date du 24 avril 2026**

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14

L'an deux mil vingt six le vingt quatre avril à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Racrange s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Laurent MENIERE, maire

Convocation : 10/04/2026

Présents : Laurent MENIERE, Eric CUNY, Michèle POTIER, Cyrille PERNET, Marilyne JACQUEMARD, Pascal DREYER, Jean-Marie GUERBER, Chantal VEBER, Jürgen CLEMENS, Nadia AKATAY, Anna CARUSO, Nicolas KARST, Valérie GOTTÉ, Gwenaëlle VICIC

Absents excusés : Mathieu DREYER

Qui avaient donné pouvoir à : //

2026-19 : CAMERAS DE VIDEOPROTECTION

M. le Maire expose au conseil municipal, qu'après la mise en place des caméras, il apparait un manque d'une caméra chemin de la gare et de deux caméras place de l'église.

Le coût des 3 caméras est de 6737.00€ HT soit 8084.40€ TTC

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité et charge M. le Maire de signer tous les documents nécessaires.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire, Laurent MENIERE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215705609-20260424-DCM202619-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2026